



DEVENEZ INFIRMIER.E SAPEUR-POMPIER

Des missions définies sur le plan réglementaire

Le SSSM assure ces missions conformément au décret n°2022-557 du 14 avril 2022-article R1424-24

- La surveillance de la condition physique des sapeurs-sompiers
- La médecine d'aptitude et la médecine professionnelle (BSVO)
- Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité
- Le Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO)
- La participation à la formation SSUAP (Secours et Soins d'Urgence aux Personnes)
- La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service



Le SSSM participe à :

- Des missions de secours et soins d'urgence
- Des missions impliquant les animaux ou concernant la chaîne alimentaire
- Des missions dans le domaine des risques naturels et technologiques



Le Service de Santé et de Secours Médical

La sous-direction santé est composée de 3 groupements :

> Le groupement santé en service

- Médecine professionnelle, d'aptitude et de prévention

> Le groupement Santé Secours

- Participation aux formations et aux gardes opérationnelles
- Secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP)
- Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO)
- Soutien sanitaire pour les plongeurs, IBN...
- Participation aux exercices NOVI (NOmbreuses VIctimes)...

> Le groupement Santé Logistique-PUI

- Approvisionnement en matériel médico-secouriste + hygiène
- Contrôle annuel du matériel médical
- Installation de nouveaux matériels
- Gestion de l'oxygène
- Dotation en médicaments des médecins et infirmiers SP
- Expertise NRBCE (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique ou explosif)



➔ Que fait l'infirmier.e en opération ?

L'infirmier.e VLS intervient sur des urgences préhospitalières en apportant ses compétences paramédicales. Il/elle met en œuvre des soins sur protocoles signés par le médecin-chef du SSSM ou sur prescription d'un médecin du SAMU ou de la SMUR.

Les missions confiées à l'infirmier.e en opération :

> Le Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP) :

- Apporter un renfort aux secouristes déjà engagés, il/elle est le conseiller technique du Chef d'agrès du VSAV
- Assurer un relais indispensable dans l'attente d'une éventuelle médicalisation
- Délivrer des soins d'urgence, conservatoires et/ou d'antalgie sur protocole, il/elle est le responsable des gestes qu'il prodigue à sa victime

> Le Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO):

- Analyser les risques et sensibiliser le commandement lors d'interventions de grande ampleur ou comportant des risques particuliers
- Surveiller la condition médicale des sapeurs-pompiers (intoxications, ...) et veiller aux apports hydriques et énergétiques nécessaires
- Apporter immédiatement les soins aux pompiers blessés, déshydratés ou brûlés grâce à des protocoles de soins d'urgence

LA FORMATION



**20 jours de formation
initiale + des doublures.**

**2 jours de maintien
des acquis/an.**

➔ Que fait l'infirmier.e en santé en service ?

Les missions confiées à l'infirmier.e du groupement santé en service :

> Participe au bilan de santé à visée opérationnelle afin :

- D'évaluer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires et des sapeurs-pompiers professionnels du département, et d'apporter des conseils en matière de santé et de prévention
- Il/elle effectue un recueil de données
- Il/elle contrôle et met à jour les vaccinations et réalise le suivi
- Il/elle réalise le bilan biométrique (acuité visuelle, acuité auditive, spirométrie, poids, taille, dépistage urinaire et champ visuel)
- Il/elle conseille le sapeur-pompier et l'oriente si besoin

LA FORMATION



**2 jours de formation
initiale + des doublures.**

**1 jour de maintien
des acquis/an.**



→ Le Véhicule de Liaison santé (VLS)



Il y a 2 niveaux de VLS

VLS niveau 1

- **10 VLS1** dont certaines sont mutualisées pour le SDIS 35 :
Châteaubourg, Erbrée, Combourg, Tinténiac, Dol-de-Bretagne, Gévezé, Romillé, Guichen, Guignen, Iffendic, Montfort, Plélan-Le-Grand, Janzé, La Gerche-de-Bretagne, Montauban-de-Bretagne, Saint-Méen-Le-Grand, Val-Couesnon (Antrain) et Redon (ouverture été 2025).
- Astreinte assurée par les ISP
- Missions : soins d'urgence + soutien sanitaire
- **1645 départs en 2024**

VLS niveau 2

- **4 VLS2** pour le SDIS 35 :
Bain-de-Bretagne, Fougères, Rennes et Saint-Malo.
- Garde postée de 12h assurée par les ISP
- Missions : soins d'urgence + soutien sanitaire
- **4693 départs en 2024**

Vous souhaitez vivre une expérience unique ! ENGAGEZ-VOUS !

- 1** J'envoie ma lettre de motivation et mon CV à l'infirmier de Chefferie
renaud.herve@sdis35.fr
- 2** Je réponds à l'invitation de la soirée d'information de recrutement à la Direction Départementale du SDIS 35 (généralement en début d'année)
- 3** Je donne le meilleur de moi-même aux présélections des épreuves physiques (Luc Léger et pompes) à l'École départementale à L'Hermitage
- 4** Je montre ma motivation lors de l'entretien de recrutement à la Direction Départementale SDIS 35 à Rennes
- 5** Je participe aux épreuves finales physiques (Luc Léger et pompes) et écrites à l'École départementale à L'Hermitage
- 6** Si je suis retenu.e, je commence mon cursus par une soirée d'intégration

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine
Service de Santé et de Secours Médical

Infirmier Capitaine Renaud HERVE
Infirmier de Chefferie de la sous-direction santé
renaud.herve@sdis35.fr / 02 99 87 97 29